

alcalins et particulièrement le bicarbonate de soude, l'ammoniaque et le carbonate d'ammoniaque, l'ergot de seigle, l'iodure de potassium, les préparations arsenicales, les toniques, la noix vomique; aucun de ces médicaments n'a paru avoir un caractère bien efficace; c'est encore à l'arsenic et principalement à la liqueur de Fowler, à la dose progressive de huit à vingt gouttes par jour, que je donnerais la préférence, comme ayant une action particulière sur la peau, et il m'a semblé quelquefois en obtenir un bon résultat momentané. J'ai plusieurs fois ajouté à la liqueur de Fowler, dans la proportion du double, la teinture d'aconit, dans le but de calmer la cuisson et la chaleur ressenties à la peau. Pour obtenir la diminution des douleurs et pour faire cesser l'insomnie, j'ai employé également avec avantage l'opium, les bromures de potassium ou de sodium et surtout le chloral, à l'aide duquel le sommeil est presque constamment obtenu. Lorsque la faiblesse générale se prononce, c'est surtout aux toniques qu'on doit s'adresser, aux préparations de gentiane, de quinquina, de noix vomique, aux eaux minérales ferrugineuses, et à une alimentation réparatrice en rapport avec l'état des voies digestives.

Quant aux moyens locaux utiles pour calmer la chaleur cutanée, on se trouvera bien de lotions émoullientes, de bains gélatineux et émoullients, d'onctions avec de la vaseline seule ou associée avec de l'eau de chaux, du liniment oléo-calcaire employé par les chirurgiens contre les brûlures et proposé par Hillairet pour le traitement du pemphigus, de pommades à base d'oxyde de zinc ou d'extrait de Saturne; mais on devra s'abstenir de lotions excitantes et surtout de bains alcalins ou sulfureux. J'ai obtenu deux fois une sédation momentanée à la suite d'une saison aux eaux de Schlangenbad, et une autre fois à la suite des eaux de Saint-Gervais. J'ai constaté plusieurs fois une aggravation de la mala-

die après l'administration d'autres eaux minérales plus actives.

TROISIÈME CLASSE

MALADIES PARASITAIRES DE LA PEAU

En pathologie générale on appelle maladies parasitaires celles qui résultent de la présence d'un organisme étranger à l'économie; par sa position superficielle qui l'expose à l'action de tous les agents extérieurs, la peau, plus que tout autre organe, est susceptible d'être atteinte par des parasites dont la présence et le développement produisent des éruptions; celles-ci sont spéciales ou communes. Dans le premier cas, elles ont des caractères particuliers qui n'appartiennent qu'à elles et qui ont un grand intérêt diagnostique. Dans l'autre cas, elles n'ont rien de distinctif, ce sont des éruptions qui peuvent venir sous l'influence de plusieurs causes, mais qui sont cependant sous la dépendance du parasite, soit parce que celui-ci a déterminé dans la peau un travail phlegmasique, comme on le voit par l'érythème ou par l'ecthyma, qui sont le résultat de l'irritation apportée à la peau par la présence de l'acare de la gale, du pou, ou de l'élément cryptogamique du favus, ou bien encore parce que cette même irritation cutanée a fait éclore une éruption diathésique inhérente à l'individu et qui ne demandait qu'une cause occasionnelle pour se manifester; l'eczéma qui accompagne fréquemment les productions parasitaires de la peau et qui les complique quelquefois de manière à en rendre le diagnostic difficile, est un exemple d'une affection diathésique consécutive à la présence d'un parasite.

Ces maladies cutanées parasitaires constituent, par

leur cause spéciale, un groupe très naturel qu'on est obligé d'accepter aujourd'hui, quelle que soit d'ailleurs la base de classification qu'on ait prise pour guide dans l'étude des maladies de la peau; tantôt elles sont produites par des parasites appartenant à l'ordre végétal, tantôt par des parasites animaux; je commencerai par la description des maladies parasitaires végétales.

§ 1. — MALADIES PARASITAIRES VÉGÉTALES.

La nature parasitaire de ces maladies n'a été éclaircie que depuis peu de temps, depuis la découverte de l'achorion dans le favus, par Schœnlein, en 1839, et du trichophyton dans l'herpès tonsurant, par Malmsten, en 1846; mais ces affections étaient connues depuis longtemps; on en trouve la description dans les plus anciens auteurs, et au treizième siècle, comme elles attaquent principalement les parties pileuses, elles ont été confondues par les médecins arabes, sous le nom de *teignes*, avec les autres maladies graves et rebelles du cuir chevelu. Cette confusion se prolongea longtemps et ne fut même pas évitée par Willan et Bateman, qui remplacèrent seulement le mot *teigne* par l'expression *porrigo*; mais elle fut surtout entretenue par Alibert, lequel, adoptant la doctrine de Turner, qui divisait en 1714 les maladies de la peau en deux grandes classes, les dartres occupant le corps, et les teignes se développant sur le cuir chevelu, admit dans son arbre des dermatoses une classe de maladies teigneuses comprenant toutes les maladies du cuir chevelu depuis l'eczéma jusqu'à la plique. De nos jours, et sous l'influence de Bazin, le mot *teigne* est devenu synonyme de maladie parasitaire du cuir chevelu et du système pileux, maladie due à la présence de végétaux, et par conséquent cette expression s'applique maintenant à une espèce nosologique bien définie.

Ces maladies sont caractérisées habituellement par des éruptions et par des lésions à forme circulaire et circonscrite, à limites bien plus précises qu'on ne le voit dans les différentes variétés de l'eczéma. Les cheveux ou les poils sont toujours altérés, et le microscope permet de reconnaître soit dans le système pileux, soit dans l'épiderme la présence du végétal parasite, cause de l'affection, lequel constitue un signe diagnostique d'une valeur absolue.

La durée des maladies parasitaires est ordinairement longue; même avec les moyens de traitement que nous possédons aujourd'hui, les cheveux tombent, puis repoussent lentement, et quelquefois même, le follicule pileux étant détruit, la maladie se termine par une alopécie partielle ou totale. Les récidives sont assez communes, quelques spores non détruites se développant plus tard et déterminant de nouvelles poussées. La contagion est la seule cause déterminante des maladies parasitaires végétales; elle a lieu par le contact, ou immédiatement par des objets contenant des poussières champignonneuses, ou même par l'atmosphère imprégnée de ces mêmes poussières; mais, pour que le parasite se développe et pour qu'il produise la maladie parasitaire, il est nécessaire que la semence tombe sur un terrain favorable, qui se rencontre principalement chez les jeunes sujets, chez les individus débilités et chez ceux qui présentent les caractères d'un tempérament lymphatique très prononcé. La condition de cet état antérieur, nécessaire au développement de la maladie, explique la difficulté des inoculations expérimentales tentées dans le but d'opérer la transmission artificielle de la maladie et d'autre part l'immunité de certaines personnes exposées aux poussières champignonneuses et résistant à la contagion.

Les connaissances étiologiques relatives à la cause déterminante et à la cause prédisposante des maladies